



Crainte de remboursement a mon employeur

Par **maxime25**, le **21/11/2010** à **03:03**

Bonjour, rnje suis en congé sans soldes depuis 03 ans ,après avoir travailler 04 ans en(CDI) au seins d'une entreprise industriel, depuis un an (01) je reçoit un salaire complet et régulièrement, aujourd'hui, je veux démissionner,et je crains le remboursement. merci de me répondre ,car ma situation ne me permet pas de continuer comme ca .rnavec tous mes respects maitre .

Par **pepelle**, le **30/11/2010** à **18:34**

Depuis un an votre entreprise ne s'est pas aperçu de son erreur ?rnQuoi qu'il en soit, ils ont 5 ans pour vous demander le remboursement, une fois l'erreur constatée. Je ne vois pas comment vous pourriez ne pas avoir à rembourser, que vous démissionniez ou non.